

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 16 SEPTEMBRE 2011

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12

L'An deux mil onze

Le Vendredi 16 septembre – dix-neuf heures quarante cinq

Date convocation du Conseil Municipal : 8 septembre 2011

Le Conseil Municipal de la Commune de LIGNY-LE-RIBAUT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Maire.

PRESENTS : M. Patrick LEBEL, Mme Michèle CORMERY, M. Olivier GRUGIER **Adjoints au Maire.**, M. Dominique DURANT des AULNOIS, Mme Claire GAUFROY-MINIÈRE, M. Stéphane GASTAT, M. Bertrand BOISMOREAU, Mme Virginie VEIRIER-MELIN, M. Jean-Marie THEFFO, Mme Diane NAUDIN, **Conseillers Municipaux.**

ABSENTS EXCUSES : M. Laurent MULOT (donne pouvoir à M. Patrick LEBEL), Mme Brigitte VANDEVILLE, M. Stéphane SABATIER, M Eric COQUERY (donne pouvoir à M. Jean-Marie THEFFO).

Conformément à l'Article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur est élu secrétaire Patrick LEBEL.

-- oOo --

ASSOCIATION CANTINE SCOLAIRE :

Monsieur LE MAIRE présente le rapport d'activités de la Cantine pour l'année scolaire 2010/2011 : il rappelle que c'était la dernière année où cet établissement fonctionne sous la forme associative. Pour des raisons purement financières (arrêt des comptes – paiement des charges sociales – encaissement des repas pris et toujours pas réglés par certains parents) il sera mis un terme à l'association « Cantine scolaire » fin janvier 2012.

Durant l'année scolaire 2010-2011, la cantine a fonctionné 141 jours : 12353 repas ont été servis soit une moyenne de 87,61 repas/ jour d'ouverture. Le service a été réparti en 11747 repas d'élèves et 606 repas extérieurs.

Quelques chiffres :

Dépenses de nourriture :	41.758,79 €
Rémunération et charges sociales	42.034,85 €
Produits d'entretien	3.516,12 €
Divers (assurances – téléphone timbres - visites médicales etc..)	1.749,93 €

Soit au total : 89.059,69 €

Recettes (tickets)	39.841,62 €
Subvention communale	47.000,00 €

Soit au total : 86.841,62 €

D'où un déficit de 2.218,07 €.

Le prix actuel des repas : élèves 3 € - Enseignants 3,20 € - Plateaux repas 6,50 €

Ce tarif devrait être augmenté à compter du 1^{er} janvier 2012. Monsieur le Maire proposera

Enfant 3,10 € - Enseignant 3,30 € - Plateau repas 6,60 €.

Monsieur le Maire fait référence au prix pratiqués dans une autre Commune rural du Canton à savoir :

Elèves fréquentation assidue :	3,23 €
« « passagère :	4,72 €
adulte :	5,95 €

M. LE MAIRE signale que Monsieur BRÉAN a fait des propositions de prix pour fournir le restaurant scolaire.

Pour assurer le service de la Cantine, Monsieur LE MAIRE propose de reprendre les deux personnes qui l'assuraient jusque-là.

CREATION DE 2 POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS :

Monsieur LE MAIRE rappelle au Conseil Municipal que le restaurant scolaire est devenu municipal depuis la rentrée scolaire. Un cuisinier a été nommé pour remplacer Madame Danièle DAUVERGNE qui a pris sa retraite.

Il signale qu'il est nécessaire de créer 2 postes d'agent contractuel, **uniquement en période scolaire**, pour assister le cuisinier à la mise en place des services et la surveillance des enfants,

1^{er} poste : entre 3H00 et 3H30 par jour d'ouverture du restaurant scolaire ;

2^{ème} poste : entre 2H00 et 2H30 par jour d'ouverture du restaurant scolaire.

Monsieur Jean-Philippe BIGOT, Cuisinier-Gérant, en fonction des travaux à réaliser donnera au secrétariat les heures effectuées par les personnes de service.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la création de ces postes de contractuels

Monsieur LE MAIRE précise que pour avoir un suivi de la Cantine sous forme de comptabilité analytique, il demandera à l'une des secrétaires de suivre avec pertinence les dépenses et recettes de cet établissement.

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE GARDERIE PERISCOLAIRE :

Monsieur LE MAIRE informe le Conseil Municipal qu'il a assisté à l'assemblée générale de la Garderie Périscolaire. Monsieur Olivier GRUGIER intervient pour préciser qu'il était également présent. Cette association rencontre des difficultés de trésorerie.

Il donne quelques chiffres clés pour le fonctionnement lors de l'année scolaire 2010/2011 :

Dépenses

Rémunérations et charges sociales	30.335,75 €
Achats et fournitures	555,21 €
Services extérieurs	2.003,26 €
Reversement « étude » à la Commune	701,25 €

Soit 32.894,26 €

Recettes :

Subvention communale de	9.400,00 €
Participation CCAS	214,20 €
Prestations de service	21.845,00 €

Soit 31.459,20 €

Soit un déficit de 1435,06 €.

Le bureau de l'association Garderie Périscolaire signale qu'il lui manque environ 3000 € pour clôturer l'année 2011.

Monsieur LE MAIRE souligne qu'il faut en outre assurer le paiement des charges sociales du 4^{ème} trimestre 2011. Il précise que l'effort communal serait alors de 12.400 € (9.400 € + 3000 €). Monsieur le Maire attire l'attention des Membres du Conseil Municipal sur le constat suivant :

Dans l'ensemble 124 enfants ont fréquenté l'école communale, il en résulte à titre indicatif que la commune investit 100 € par enfant scolarisé au niveau de la garderie périscolaire. Il fait remarquer que l'amplitude horaire pratiquée est plus importante qu'à Orléans, ouverture à 7 heures le matin et fermeture à 19 heures le soir. Le tarif est : Matin 2,60 € Soir 2,60 € et l'étude surveillée 2 €.

Il demande que le ratio précédemment déterminé soit bien pris en compte par les parents d'élèves.

En conséquence le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le versement d'une subvention complémentaire de 3000 €.

Monsieur LE MAIRE indique que la Commune participe à hauteur de 59.400 € soit 479,03 € par enfant inscrit à l'école communale pour la garderie et la cantine. Cet effort Communal doit être fortement souligné, d'autant que le bureau de la garderie périscolaire n'a proposé aucune augmentation de tarif.

En ce qui concerne l'étude surveillée, Monsieur le Maire fait remarquer qu'il estime que ce travail est du ressort des professeurs des écoles.

SUBVENTION DROITS DE PLACE C.A.C. FETE DE SAINTE-ANNE 2011 :

La régie de recettes « Droits de Place » de la Commune a encaissé 2333 € lors du vide grenier organisé par le C.A.C. le 23 juillet dernier. Une avance de 1200 € avait été versée ainsi que le règlement la facture EDF (branchement provisoire), nous n'avons pas encore reçu la facture de consommation électrique.

Le Conseil Municipal, moins 1 abstention M. Bertrand BOISMOREAU, décide de reverser la différence soit la somme de 890 €, au C.A.C et d'affecter ce montant au compte D 6574. Monsieur BOISMOREAU est membre du bureau du C.A.C..

Il fait remarquer que l'éclairage public a été déréglé. Monsieur BOISMOREAU signale qu'aucune personne n'a touché à l'éclairage public.

Monsieur Olivier GRUGIER demande des explications quant à l'éclairage du spot devant la salle polyvalente.

Madame VEIRIER demande également si l'éclairage public est muni de lampes « basse consommation ».

Monsieur LE MAIRE signale que Monsieur Jackie LEMIEGE avait fait refaire l'éclairage public par tronçon sur plusieurs années et que des lampes « basse consommation » avaient été mises en place à cette époque. Il signale que le Contrat de Pays propose des subventions de 30% pour l'amélioration de l'éclairage public.

CONVENTION D'UTILISATION DU B.A.F. DE LA FERTE SAINT AUBIN :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier reçu de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté-Saint-Aubin concernant le transfert de la compétence du Bassin d'Apprentissage Fermé (B.A.F.) de la Ville de La Ferté-Saint-Aubin ° à la Communauté de Communes du Canton de La Ferté-Saint-Aubin à compter du 1er janvier 2011.

Les Communes devront rembourser à la Communauté de Communes les frais de fonctionnement inhérents à cet équipement et ceci sur la base d'un tarif horaire par élève et par séance.

La Convention devrait être adoptée et signée par le Président de la Communauté de Communes lors du prochain conseil communautaire du 20 septembre prochain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention d'utilisation.

MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU FORAGE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET MISE EN PLACE DE LA PROCEDURE DES PERIMETRES DE PROTECTION :

Suite à la commission d'appels d'offres du 25 juin 2011 et à l'étude des dossiers de candidatures du 2 septembre 2011, après avoir lu et entendu l'avis technique de Monsieur SABATIER, il a été décidé de retenir la Société EAU et INDUSTRIE basée 959, rue de la Bergeresse – ZAC des Aulnais 45160 OLIVET.

Le montant de la prestation s'élève à 37.100,00 € H.T. pour les trois phases suivantes :

PROPOSITIONS TECHNIQUES :

1. Raccordement du forage voisin ;
2. Réhabilitation du forage communal ;
3. Dossier d'enquête publique.

Après avoir entendu les explications de Monsieur Patrick LEBEL, Adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le marché d'étude, la convention d'utilisation du forage privé ainsi que toutes pièces nécessaires.

Monsieur le Maire remercie M. Stéphane SABATIER pour son investissement dans le suivi de ce dossier.

Monsieur LE MAIRE signale qu'il a reçu plusieurs fois des insultes concernant le dysfonctionnement de la station d'épuration.

Monsieur Patrick LEBEL donne des explications sur les derniers travaux qui ont été réalisés à la station d'épuration suite à la fatigue du moteur et de la turbine installés en 1983. Aux premiers signes de fatigue une commande a été passée auprès de l'entreprise VEOLIA pour un montant de 6.775 €. Deux semaines avant la livraison de la nouvelle turbine, l'ancienne est tombée en panne définitivement. Une mise en place d'un hydro-éjecteur a été faite dans l'urgence. L'installation de la nouvelle turbine et du moteur a été fait la semaine dernière.

Le curage d'un lit de rhyssophites a été effectué pendant l'été le montant est de 1675 € H.T. + un coût de 48 € par tonne pour le traitement des boues (environ 18 T).

Il rappelle que le bon fonctionnement de la station d'épuration est le respect du rejet à l'égout : certain objet ou produit n'ont pas à être mis dans le réseau assainissement (white spirit – huile de friteuse – slip – serpillère etc...)

Monsieur Patrick LEBEL rappelle que la société IRH est en campagne de mesures « nappe basse », dans quelques mois les résultats des contrôles seront communiqués.

L'EQUITATION FRANCAISE EN PERIL :

Monsieur LE MAIRE informe le Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'une lettre de Monsieur Serge LECOMTE Président de la Fédération Française d'Equitation (F.F.E.).

La Cour de Justice de l'Union Européenne demande de passer à très court terme la T.V.A. du secteur Cheval et des activités équestres de 5,5% à 19,6 %.

Les incidences d'une telle mesure seraient désastreuses pour ceux qui ont choisi l'équitation comme loisir éducatif et sportif pour l'ensemble de la filière équestre. On peut considérer que 6000 salariés pourraient perdre leur emploi sans espoir de le retrouver. Aucune filière économique ne peut supporter, sans dommages graves, une hausse de la fiscalité 7 fois supérieure à l'augmentation du coût de la vie.

La F.F.E. demande que l'équitation soit soumise aux mêmes règles qui président aux activités du cirque ou de parc zoologique dès lors que la présence des animaux en constitue l'attraction principale.

Suite à une interrogation de Monsieur Dominique DURANT des AULNOIS, Monsieur Patrick LEBEL, 1^{er} Adjoint, apporte des éléments de réponse.

Monsieur LE MAIRE précise que, Troisième Sport en France, l'équitation s'est particulièrement démocratisée. Nous devons cela aux centres équestres qui proposent des tarifs attractifs. D'autre part il faut souligner les retombées économiques sur le territoire lors des concours hippiques nationaux, régionaux et locaux.

En conséquence, Monsieur LE MAIRE propose une motion de soutien à la Fédération Française d'Equitation et la soumet au vote du Conseil Municipal.

La motion de soutien est adoptée par 10 voix Pour et 2 abstentions Mme GAUFROY-MINIÈRE – M. BOISMOREAU.

MAISON DES EXPOSITIONS :

Monsieur LE MAIRE propose au Conseil Municipal que la Maison des Expositions soit de nouveau dénommée « Maison de la Brique » comme à l'origine du projet.

A l'unanimité, moins une abstention M. Olivier GRUGIER, le Conseil Municipal accepte la proposition.

Monsieur LE MAIRE demande à Madame Michèle CORMERY d'organiser une petite inauguration.

REFORME DE LA FISCALITE DE L'AMENAGEMENT :

Monsieur LE MAIRE informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une circulaire de Monsieur le Préfet du Loiret concernant la réforme de la fiscalité de l'aménagement, Loi de finances rectificative adoptée le 29 décembre 2010.

Cette réforme a pour objectif un nouveau dispositif de la Loi, créé par l'article 28, qui repose sur la taxe d'aménagement (TA) et le versement pour sous densité (VSD) :

1. Améliorer la compréhension et la lisibilité du régime des taxes liées aux autorisations de construire,
2. Simplifier le dispositif actuel de financement des équipements publics nécessité par l'urbanisation en réduisant le nombre d'outils de financement par la création de la taxe d'aménagement (TA),
3. Promouvoir un usage économe des sols en contribuant à la lutte contre l'étalement urbain,
4. Inciter à la création de logements en instaurant le principe du versement pour sous-densité (VSD).

La Taxe d'Aménagement remplacera, à compter du 1^{er} Mars 2012, les taxes suivantes : TLE (Taxe Locale d'Équipement), TDENS (Taxe Départementale des Espaces Naturels et Sensibles), TDCAUE (Taxe Départementale pour le Financement des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), et la PAE (participation du Programme d'Aménagement d'Ensemble).

La Taxe d'Aménagement est instituée :

- de plein droit dans les communes dotées d'un PLU OU d'un POS,
- par délibération dans les autres communes.

La fourchette des taux est fixée entre 1% et 5% avec possibilité de définir des taux différents par secteurs pour tenir compte du coût réel de l'urbanisation dans chaque secteur.

Monsieur LE MAIRE propose que cette taxe soit entre 1,5% et 2% et demande au Conseil Municipal de réfléchir sur le sujet.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune participe de plus en plus aux frais de raccordement des réseaux. Il signale que la PVR et la PRE seront supprimées et remplacées par la T.A. Un village qui sera en dessous de la densité paiera la taxe VSD en, conséquence.

Monsieur Patrick LEBEL signale que les branchements coûteront de plus en plus chers notamment l'EDF et que l'on peut actuellement considérer qu'ils ont un coût modéré.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'actuellement EDF enfouit une partie des réseaux à La Californie, La Crimée et la Grand Motte.

Monsieur Olivier GRUGIER signale qu'il a été interpellé par une personne de Ligny lui signalant que quelqu'un passait avec un « GPS » pour le compte d'ERDF.

M. LE MAIRE signale que pour enfouir tout le réseau d'ERDF dans le Loiret, 104 ans seraient nécessaires.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu l'accord pour le permis de construire du préau de l'école.

Madame Virginie VEIRIER-MELIN remercie Monsieur POUSSIN ainsi que l'employé communal pour le travail accompli au stade (enrobés et maçonnerie) prescrit par l'adjoint aux travaux.

Prochaine réunion le 21 octobre 2011

La séance est levée à 22 heures 15. Les Membres présents ont signés le procès-verbal.